



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 17

DEUXIÈME SESSION, TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

L'Assemblée convient à l'unanimité de renoncer au quorum pendant ses propres séances et de différer tout vote consigné tant que le Comité permanent de l'agriculture tient des audiences publiques à l'extérieur de la ville.

L'Assemblée convient à l'unanimité, pour le jeudi 26 avril 2001, de renoncer au quorum pendant ses propres séances et de différer tout vote consigné en raison du Forum rural qui aura lieu à Brandon, au Manitoba.

Présentation d'une pétition :

M. SCHULER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre responsable de l'Hydro-Manitoba envisage d'autres emplacements au moment de l'installation de nouvelles lignes d'énergie électrique de 230 et de 500 kV dans la municipalité rurale d'East St. Paul. (L. Loboda, R. Kovacs, P. Stevens et autres)

Lecture et dépôt d'une pétition :

M. SCHULER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre responsable de l'Hydro-Manitoba envisage d'autres emplacements au moment de l'installation de nouvelles lignes d'énergie électrique de 230 et de 500 kV dans la municipalité rurale d'East St. Paul. (F. Butler, C. Stevens, N. Toyne et autres)

M. CALDWELL, *ministre de l'Éducation, de la Formation professionnelle et de la Jeunesse*, fait une déclaration au sujet des inondations dans le sud du Manitoba.

M. ENNS fait des observations sur la déclaration.

M. CHOMIAK, *ministre de la Santé*, fait une déclaration au sujet de la Semaine de sensibilisation du don d'organes et de tissus qui a lieu du 23 au 29 avril 2001.

M^{me} DRIEDGER fait des observations sur la déclaration.

Conformément au paragraphe 23(1) du *Règlement*, M^{me} ASPER ainsi que MM. PENNER (Steinbach), RONDEAU, FAURSCHOU et AGLUGUB font des déclarations de député.

Le débat reprend sur la motion de M. le *ministre* SELINGER demandant à l'Assemblée d'approuver la politique budgétaire générale du gouvernement et sur la motion d'amendement qui suit de M. MURRAY :

que la motion soit amendée par substitution, au passage qui vient après « Assemblée », de ce qui suit :

déplore que le présent budget ne tienne pas compte des besoins présents et futurs des Manitobains et des Manitobaines étant donné :

- a) qu'il ne démontre pas que des efforts sont entrepris pour préparer le Manitoba aux défis de l'avenir;
- b) qu'il n'aborde pas des préoccupations tout à fait fondées, soit la difficulté de maintenir le niveau élevé des dépenses qui y sont prévues;
- c) qu'il ne propose pas de vision ni de plan à l'égard de l'économie manitobaine;
- d) qu'il ne préserve pas le climat économique prospère établi au Manitoba au cours des dix dernières années;
- e) qu'il n'offre pas de réductions substantielles d'impôt aux contribuables manitobains;
- f) qu'il ne reconnaît pas l'importance que revêt le maintien de taux d'imposition concurrentiels pour assurer la prospérité de la province;
- g) qu'il ne crée pas un climat économique susceptible d'attirer des investisseurs au Manitoba;
- h) qu'il ne propose pas de mesures incitatives destinées à convaincre nos jeunes de demeurer au Manitoba;
- i) qu'il n'apporte aucune solution à la grave crise socioéconomique que vivent les localités rurales en raison de la situation critique dans le secteur des céréales, des oléagineux et des cultures spéciales;
- j) qu'il n'apporte pas d'aide aux producteurs agricoles encore touchés par les importantes inondations subies dans le sud-ouest manitobain en 1999;
- k) qu'il ne répond pas aux besoins des régions rurales du Manitoba en matière d'infrastructure routière et de transport routier;
- l) qu'il ne met pas fin à la médecine de couloir contrairement à la promesse du gouvernement actuel;
- m) qu'il n'apporte pas de solution à la pénurie croissante de professionnels dans le secteur de la santé;

Lundi 23 avril 2001

- n) qu'il n'aborde pas le problème des listes d'attente dans le secteur des soins de la santé;
- o) qu'il n'apporte pas de solution à la grave pénurie d'enseignants qui existe à tous les niveaux dans l'ensemble de la province,

et que le gouvernement ait, de ce fait, perdu la confiance de l'Assemblée et de la population du Manitoba.

Le débat sur l'amendement se poursuit.

M^{me} ALLAN ainsi que MM. ENNS, FAURSCHOU, MALOWAY, PRAZNIK, AGLUGUB et TWEED interviennent. M. REID exerce son droit de parole jusqu'à 18 heures et le conserve pour la reprise du débat.

M. le *ministre* MACKINTOSH dépose l'ordre dans lequel le Comité des subsides doit examiner les budgets à l'Assemblée et à l'extérieur de l'Assemblée.

(Document parlementaire n° 113)

La séance est levée à 18 heures, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

Le président,

George Hicke